

10 AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LES CONDUCTEURS

10.1 Règles de stationnement

Sauf pour éviter des conflits avec d'autres véhicules ou pour respecter la loi ou les directives d'un agent de la paix ou un dispositif de réglementation de la circulation, il est interdit d'arrêter, de tenir ou de stationner un véhicule dans les endroits suivants:-

- a) sur un trottoir;
- b) devant une entrée publique ou privée;
- c) dans une intersection;
- d) à moins de cinq-mètres (16-pieds) du point d'une bordure opposée à une prise d'incendie;
- e) sur un passage pour piétons;
- f) à moins de cinq-mètres (16-pieds) d'un passage pour piétons à une intersection;
- g) à moins de 10-mètres (32-pieds) d'un phare clignotant, d'un panneau d'arrêt ou d'un dispositif de réglementation de la circulation sur le côté d'une chaussée;
- h) entre une zone de sécurité et la bordure adjacente ou à moins de 10-mètres (32-pieds) des points de la bordure opposés aux extrémités d'une zone de sécurité, à moins que l'autorité locale indique une longueur différente par un panneau ou des marques;
- i) à moins de 15-mètres (50-pieds) du rail le plus près d'un passage à niveau;
- j) à moins de 10-mètres (32-pieds) d'une entrée privée d'un poste d'incendie et à moins de 25-mètres (82-pieds) de l'entrée sur le côté d'une rue opposée;
- k) le long ou du côté d'une rue opposée à toute excavation ou obstacle lorsque l'arrêt, le maintien ou le stationnement d'un véhicule pourrait nuire à la circulation;
- l) du côté de la chaussée où un véhicule est arrêté ou stationné en bordure d'une rue;
- m) sur un pont ou un autre ouvrage érigé sur une route ou à l'intérieur d'un tunnel;

- n) à n'importe quel endroit où des panneaux officiels interdisent de s'arrêter;
- o) à plus de 50-centimètres (20-pouces) d'une bordure;
- p) sur une route provinciale de façon à nuire au déneigement.

10.2 File

Le conducteur d'un véhicule utilitaire (autre qu'un véhicule de police) ou d'un véhicule remorquant une roulotte ou une maison mobile doit maintenir une distance d'au moins 60-mètres (200-pieds) d'un autre véhicule en circulant sur une route à l'extérieur d'un quartier résidentiel ou commercial, sauf pour le rattraper et le doubler.

10.3 Suivre des camions à incendie

Il est interdit de suivre à moins de 150-mètres (500-pieds) un engin d'incendie qui répond à une alerte. Il est également interdit de conduire ou de stationner un véhicule à moins de 150-mètres (500-pieds) d'un engin d'incendie qui est immobilisé pour répondre à une alerte. Il est interdit de rouler sur un tuyau d'incendie à moins que le représentant du service d'incendie l'autorise.

10.4 Passager dans la partie arrière d'un véhicule

Nul ne doit conduire un véhicule à moteur sur une route lorsqu'une personne voyage sur une partie du véhicule qui n'est pas conçue ou habituellement utilisée pour transporter des passagers à moins que:-

- a) le véhicule à moteur participe à un défilé approuvé par l'autorité gouvernementale compétente;
- b) le véhicule à moteur transporte des personnes qui travaillent pendant qu'elles sont transportées dans le véhicule;
- c) le véhicule à moteur transporte des personnes à destination ou en provenance d'un lieu de travail.

Nul ne doit voyager sur une partie d'un véhicule à moteur qui n'est pas conçue ou normalement utilisée pour le transport des passagers à moins que:-

- a) la personne participe à un défilé approuvé par l'autorité gouvernementale compétente;
- b) la personne travaille pendant qu'elle est transportée dans le véhicule à moteur;
- c) la personne soit transportée à destination ou en provenance d'un lieu de travail.

Nul ne doit voyager dans ou sur une remorque ou une semi-remorque tirée sur une route par un véhicule à moteur ou un tracteur agricole à moins que:-

- a) la personne participe à un défilé approuvé par l'autorité gouvernementale compétente;
- b) la personne soit transportée à destination ou en provenance d'un lieu de travail.

Nul ne doit conduire un véhicule à moteur ou un tracteur agricole lorsqu'une personne voyage dans ou sur une remorque ou une semi-remorque tirée sur une route par un véhicule à moteur ou un tracteur agricole à moins que:-

- a) la remorque ou la semi-remorque participe à un défilé approuvé par l'autorité gouvernementale compétente;
- b) la remorque ou la semi-remorque transporte des personnes qui travaillent pendant qu'elles sont transportées;
- c) la remorque ou la semi-remorque transporte des personnes à destination et en provenance d'un lieu de travail.

10.5 Autres conseils

- En cas de somnolence, arrêtez de conduire. Sortez de la voie dès que vous pouvez le faire sans danger. La somnolence est un des plus grands dangers qui guettent les conducteurs.
- Évitez toute distraction lorsque vous conduisez, surtout sur les routes à grande vitesse. Gardez les yeux sur la route, non pas sur les passagers dans votre véhicule. Ne laissez pas d'animaux en liberté dans la voiture lorsque vous conduisez.
- Lorsque vous quittez l'autoroute après un long trajet et que vous revenez sur une route à deux voies ou sur des rues de ville, vous devez ajuster votre vitesse et votre vision aux changements des conditions de conduite.

10.6 Techniques de conduite éconergétiques

Chaque fois que vous êtes au volant d'une voiture, c'est d'abord à votre sécurité que vous devez penser. La bonne nouvelle, c'est que non seulement la conduite préventive améliore la sécurité routière, mais elle permet également de réduire la consommation de carburant et les émissions de gaz d'échappement qui sont à l'origine des changements climatiques et du smog des grandes villes. Selon vos habitudes de conduite et la fréquence à laquelle vous conduisez, ces techniques de base et conseils utiles pourraient vous faire économiser des centaines de dollars par année en carburant et en entretien :

Façon de conduire

Évitez la conduite agressive : pour assurer votre sécurité et améliorer le rendement énergétique de votre véhicule, vous devez d'abord rouler à une vitesse constante, accélérer graduellement lorsque vous dépassez les autres voitures ou lorsque vous rejoignez des voies de circulation plus rapides, et éviter de freiner brusquement. Des essais réalisés en Europe ont démontré que la conduite agressive – les départs précipités aux feux de circulation et les arrêts brusques – peut vous faire dépenser jusqu'à 39 p. 100 plus de carburant.

Diminuez votre vitesse : respectez la limite de vitesse affichée. Faire passer votre vitesse de croisière de 100 à 120 km/h augmentera votre consommation, sur l'autoroute, de carburant dans une proportion allant jusqu'à 20 p. 100.

Ne faites pas marcher votre moteur au ralenti : si vous devez arrêter le véhicule pendant plus de 10 secondes, et si vous ne vous trouvez pas en pleine circulation, arrêtez le moteur. Un véhicule qui marche au ralenti pendant plus de 10 secondes consomme plus de carburant que lorsqu'on le fait redémarrer. Pour plus de renseignements, consultez le site : marcheauralenti.gc.ca

Planifiez vos déplacements : regrouper vos courses et éviter les embouteillages, les côtes abruptes, les travaux de construction, etc. Optez pour une route plus longue au lieu de courts trajets, car les déplacements de moins de cinq kilomètres ne permettent pas au moteur et à la transmission d'atteindre leur température optimale de fonctionnement. Évitez les secteurs susceptibles de vous

occasionner des problèmes. Vous diminuerez ainsi la durée de vos déplacements et éviterez de faire tourner votre moteur inutilement.

Transmission manuelle : si votre véhicule est muni d'une transmission manuelle, apprenez à vous en servir convenablement afin de maximiser vos économies de carburant. Un tachymètre peut vous permettre de changer de vitesse lorsque votre moteur atteint les vitesses de rotation offrant le rendement énergétique le plus élevé (ces vitesses seront indiquées dans le guide de conduite et d'entretien).

Entretien du véhicule

Maintenez votre voiture en bon état : suivez le mode d'emploi recommandé par le fabricant de votre véhicule, ainsi que le programme d'entretien proposé dans votre guide de conduite et d'entretien. Un entretien régulier, comme les changements d'huile et de filtre, empêchera non seulement la dégradation précoce des pièces de votre véhicule, mais permettra également d'en conserver un rendement énergétique maximal. Un filtre à air bouché peut augmenter jusqu'à 10 p. 100 la consommation de carburant. Un entretien régulier vous permettra de conduire votre véhicule en toute sécurité et d'économiser de l'argent tout en protégeant l'environnement.

Vérifiez vos pneus : vérifiez la pression des pneus au moins une fois par mois lorsque les pneus sont froids (par exemple, lorsque le véhicule est resté immobile pendant au moins trois heures ou qu'il n'a pas roulé plus de 2 km). Si vous devez faire plus de 2 km pour gonfler vos pneus, vérifiez-les avant de partir, puis gonflez-les jusqu'à ce que vous ayez atteint la quantité d'air manquante qu'indiquait votre jauge au départ. Gonflez les pneus selon la pression recommandée, laquelle est habituellement indiquée sur la portière, le compartiment à gants ou dans le guide de conduite et d'entretien. Si vos pneus sont bien gonflés, votre véhicule brûlera moins de carburant et vous conduirez de manière plus sécuritaire. Chaque pneu sous-gonflé de 56 kilopascals (8 livres par pouce carré) accroît la consommation de carburant de votre véhicule de 4 p. 100. Pour plus de renseignements, consultez le site : pneusenforme.ca

Acheter un véhicule éconergétique

Trouvez le véhicule qui répond à vos besoins

quotidiens : Lorsque vous achetez un véhicule, il est important de choisir le modèle le plus éconergétique qui répond à vos besoins quotidiens. Si vous envisagez d'acheter une voiture ou un camion léger, le Guide de consommation de carburant de Ressources naturelles Canada (RNCan) constitue un bon point de départ. Le Guide permet de comparer les données sur les véhicules dont les cotes de consommation de carburant, les coûts estimatifs annuels et la consommation de carburant, de même que les émissions de dioxyde de carbone.

Faites des choix éconergétiques : Soyez conscient de l'effet que certaines options (des sièges électriques, un gros moteur, 4-roues motrices ou des pneus surdimensionnés, etc.) peuvent avoir sur la consommation de carburant en raison du poids ajouté au véhicule ou de l'effort supplémentaire demandé au moteur.

Autres comportements éconergétiques

Le climatiseur : en été, faites fonctionner le climatiseur le moins possible, sinon, lorsqu'il fait chaud, votre consommation de carburant peut augmenter de plus de 20 p. 100 en conduite urbaine. Le moyen le plus éconergétique de rester au frais est d'ouvrir une fenêtre. Toutefois, lorsque vous roulez sur l'autoroute, servez-vous du système de ventilation de votre véhicule. Les fenêtres ouvertes et les toits ouvrants augmentent la résistance au vent, ce qui force le moteur de votre véhicule à travailler plus fort et à consommer plus de carburant. Si vous devez vous servir du climatiseur, évitez de le faire fonctionner continuellement. Fermez-le après que l'intérieur se soit refroidi ou réglez les commandes à une température de confort permettant au système de poursuivre son cycle.

Le chauffe-bloc : en hiver, utilisez un chauffe-bloc pour réchauffer l'huile à moteur et faire en sorte que le démarrage à froid de votre moteur ne nuise pas à ses organes. L'huile de votre véhicule ne gèle pas lorsque la température descend sous 0 °C, mais elle devient par contre beaucoup plus épaisse. Votre moteur doit donc travailler plus fort et consommer plus de carburant. Utilisez une minuterie pour démarrer le chauffe-bloc deux heures avant votre départ. Bien utilisé, le chauffe-bloc peut

accroître jusqu'à 10 p. 100 l'économie globale en carburant de votre véhicule. Mais ne laissez pas fonctionner votre chauffe-bloc toute la nuit, car votre facture d'électricité engloutira toutes vos économies de carburant.

Les démarreurs à distance : sont pratiques en hiver, mais ne démarrez pas votre voiture trop tôt. Peu importe l'état des routes, les moteurs dont sont équipés les véhicules modernes n'ont besoin que de 30 secondes pour se réchauffer, même les matins froids. En outre, en laissant tourner votre moteur trop longtemps, vous gaspillez du carburant et augmentez inutilement les émissions de gaz d'échappement.

Muni d'un régulateur de vitesse : utilisez-le sur l'autoroute afin de maintenir une vitesse constante, d'éviter d'accélérer inutilement et d'économiser du carburant. En région montagneuse, par contre, il est plus économique de baisser légèrement votre vitesse lorsque vous montez une côte et de laisser la force de la gravité la reprendre de l'autre côté (sans excéder la vitesse permise) en descendant.

Retirez-les lorsque vous n'en avez pas besoin : les porte-skis, les porte-bagages et les articles lourds laissés dans le coffre arrière ajoutent également du poids et, par conséquent, accroissent la consommation de carburant.

Vous trouverez d'autres conseils, information, et trucs pratiques à l'adresse vehicules.gc.ca

10.7 Conseils aux automobilistes à propos des camions et de leurs limites

Les camions ne sont pas de grandes voitures. Ils forment une différente catégorie de véhicules routiers. Qu'ils soient en train d'accélérer, de freiner, de grimper une côte, de changer de voie ou de tourner dans une rue transversale, les tracteurs semi-remorque doivent effectuer certaines manœuvres que les automobilistes doivent comprendre.

Un ensemble type de tracteurs semi-remorque – un camion tirant une semi-remorque chargée – peut peser jusqu'à 49-500-kilogrammes. Selon la longueur de la remorque – 12,2, 13,7, 14,6 ou 16,2-mètres— la longueur totale de l'ensemble peut dépasser 23-mètres. Sur les routes interurbaines les plus achalandées, un automobiliste peut rencontrer un train double (de type-B) d'une longueur pouvant aller jusqu'à 25-mètres et d'un poids pouvant atteindre 62-500-kilogrammes.

À un feu de circulation, ces gros camions accélèrent beaucoup plus lentement qu'une automobile d'un modèle récent. Le camion peut devoir passer entre neuf et dix-huit-vitesses – un processus relativement long – pour atteindre la limite de vitesse. Même si un camion peut avoir de deux à trois-fois plus de puissance qu'une automobile, un moteur de camion doit tirer de 30 à 50-fois le poids d'un moteur d'automobile puisqu'il a une charge de 31-750-kilogrammes ou plus à tirer en raison du poids de la remorque et de la marchandise.

Freinage

La plupart des automobilistes comprennent qu'à vitesse égale, une semi-remorque a besoin de plus de temps et d'une plus grande distance pour freiner qu'une automobile. Mais à combien s'élève cette différence? En général, la distance d'arrêt d'une berline roulant à une vitesse de 90-kilomètres à l'heure est de 41-56 mètres, tandis que celle d'un camion à cabine-couchette avec une remorque chargée est d'au moins 60-mètres.

De plus, un «-haut le pied-» (bobtail) – un camion sans remorque – prend presque autant de temps à s'arrêter qu'un ensemble camion et remorque chargé. Sans le poids de la remorque sur ses roues arrière, le haut le pied s'arrête seulement après avoir parcouru une distance de 56-mètres.

Lorsque les automobilistes ne comprennent pas les forces physiques qui agissent sur le camion, la confusion qui en résulte peut avoir de graves conséquences. À l'aide de l'exemple de la distance de freinage d'un haut le pied, notre instinct nous indique qu'un camion avec une charge légère a un élan moins grand et une distance d'arrêt plus courte qu'un camion transportant une charge lourde, et que c'est le haut le pied qui devrait s'arrêter le plus rapidement. Le taux de collisions mortelles pour les haut le pied était de 13-fois plus élevé que celui pour les camions tirant une remorque.

Deux-autres facteurs augmentent les distances de freinage: le temps de réaction et le décalage du freinage. Le temps de réaction est le nombre de secondes que prend un conducteur pour reconnaître un problème et intervenir. Le temps de réaction moyen de la plupart des gens est de trois-quarts de seconde. À une vitesse de 90-kilomètres à l'heure, un camion parcourt une distance de 18-mètres avant que le conducteur applique les freins.

La distance parcourue pendant le décalage du freinage, soit la période entre l'application de la commande au pied et le temps de réaction des freins jusqu'à leur efficacité maximale, est plus importante pour les camions. Les freins hydrauliques sur les automobiles et les petits camions sont enclenchés presque immédiatement. Dans le cas des tracteurs semi-remorque, toutefois, les systèmes de freins à air comprimé qui transmettent la puissance de freinage du camion à la remorque peuvent avoir un certain décalage susceptible d'ajouter un bon nombre de mètres à la distance de freinage.

Dans des conditions idéales, un tracteur semi-remorque roulant à une vitesse de 90-kilomètres à l'heure avec une pleine charge franchira une distance de 102-mètres avant de s'arrêter complètement. Lorsque les freins sont chauds, la distance peut être encore plus longue et dépasser 103-mètres. Un tracteur semi-remorque, quel que soit le type, met bien plus de temps à s'arrêter qu'une automobile. Les automobilistes doivent en tenir compte lorsqu'ils conduisent.

Les caractéristiques de freinage ne représentent pas le seul facteur de confusion que les camions créent pour les automobilistes.

Les caractéristiques de virage ont le même effet. Par exemple, de nombreux automobilistes suivant un tracteur semi-remorque supposent que, si le camion se déplace vers la gauche, il se prépare à faire un virage à gauche.

En fait, les tracteurs semi-remorque se déplacent souvent vers la gauche avant d'effectuer un virage à droite, en particulier en effectuant un virage serré à une intersection urbaine ou en tournant dans une entrée. En effet, dans ces cas, le camion doit d'abord se déplacer vers la gauche pour empêcher la remorque de monter sur la bordure ou de heurter un véhicule dans la voie de stationnement. Toutefois, les automobilistes non préparés interprètent souvent mal cette manœuvre préliminaire vers la gauche comme le début d'un virage à gauche qui leur permettrait de doubler le camion vers la droite. Lorsque le camion effectue un virage à droite, l'auto est piégée entre le camion et la bordure dans la partie serrée du virage à droite.

En suivant un camion, il faut observer les clignotants de ce dernier avant de tenter de le doubler vers la droite à une intersection.

Angles morts

Une des plus graves erreurs de jugement commises par les automobilistes concernant les camions est le champ de vision du camionneur. De nombreux automobilistes croient que les camionneurs peuvent voir plus loin et peuvent ainsi réagir plus rapidement aux situations à mesure qu'elles surviennent puisqu'ils sont assis à une hauteur deux-fois plus élevée que les conducteurs d'automobiles. Il est vrai que les camionneurs ont une meilleure vision au-dessus des automobiles en avant, mais ils ont toutefois des angles morts importants que les automobilistes n'ont pas, soit tout juste à l'avant de la cabine, des deux-côtés et jusqu'à 60-mètres à l'arrière.

Un camionneur ne peut pas mieux voir en avant d'un autre tracteur semi-remorque qu'un autre automobiliste et il peut avoir une vision limitée de la partie de la route située juste à l'avant de sa cabine. S'il conduit un camion ayant un long capot, un camionneur risque de ne pas pouvoir voir les six-premiers mètres de route en avant de son pare-chocs – un espace suffisant pour qu'une automobile se

glisse de façon inaperçue dans une position dangereuse. Même pour les versions de camion mieux profilés avec des capots aérodynamiques ou sans capot (camions à cabine avancée), l'angle mort peut atteindre trois-mètres.

Les angles morts des deux-côtés et à l'arrière nuisent à la capacité d'un camionneur de faire les manœuvres qui lui permettraient d'éviter des collisions. Les automobilistes doivent donc veiller à ce que leur véhicule soit bien visible. Voici une règle souvent mentionnée aux automobilistes dépassant un tracteur semi-remorque-: si vous ne pouvez pas voir le chauffeur du camion dans son rétroviseur extérieur, celui-ci ne peut pas vous voir non plus.

10.8 Épreuve de conduite

L'épreuve de conduite est une partie importante de l'examen que vous devez subir pour obtenir votre permis de conduire.

Nous ne tendons de piège à personne et nous ne vous demanderons pas d'effectuer des manœuvres illégales. Vous devrez cependant respecter le code de la route. Vous devrez aussi faire tous les signaux exigés par la loi – avec la main et le bras ou avec les indicateurs mécaniques approuvés.

Le véhicule dans lequel vous subissez l'épreuve doit être en bon état. Si vous vous présentez dans un véhicule défectueux ou avec les mauvaises plaques d'immatriculation, l'épreuve de conduite sera reportée jusqu'à ce que les exigences soient respectées sur le plan juridique. Si l'épreuve est retardée, vous devrez prendre les dispositions pour en subir une autre.

Si vous détenez un permis d'apprenti, vous devez être accompagné au poste de l'examineur par un conducteur titulaire d'un permis. Si vous n'avez aucun permis, un conducteur titulaire d'un permis doit conduire votre véhicule au poste de l'examineur.

Les requérants d'un permis de classe-4 subiront une épreuve sur la route dans le type de véhicule qu'ils ont l'intention de conduire. Le rapport médical sera exigé pour un permis d'ambulance, de taxi ou de petit autobus. Le requérant subira ensuite l'épreuve sur la route dans ce type de véhicule seulement.

Les requérants de permis de toutes les autres classes (classes-1, 2, 3, 5, 6 et 9) subiront une épreuve sur la route dans le type de véhicule visé par ces classes de permis.

L'épreuve de conduite n'est pas difficile. Des milliers de conducteurs l'ont réussie et possèdent maintenant un permis qui les autorise à conduire. Ils y sont arrivés. Vous aussi vous réussirez. Si vous êtes détendu et que vous faites votre possible, vous mettrez toutes les chances de votre côté et faciliterez la tâche de l'examineur des conducteurs.

Après avoir réussi votre épreuve de conduite et avoir obtenu votre permis de conduire, continuez de conduire de façon sécuritaire comme vous l'avez fait pendant l'épreuve. Vous obtiendrez le droit de conduire si vous suivez le code de la route et des méthodes de conduite sécuritaire. La Direction des véhicules à moteur tient un dossier de toutes les infractions et de toutes les collisions de la circulation signalées. Les conducteurs qui sont déclarés coupables d'infractions au code de la route ou qui causent des collisions de la circulation peuvent perdre leurs droits de conducteur. Protégez vos droits de conducteur.

Le ministère de la Sécurité publique espère que votre expérience au volant sera sécuritaire et agréable.

10.9 Encouragements

Ne vous inquiétez pas au sujet de l'épreuve de conduite. L'examineur est là pour vous aider.

Il sera courtois et poli. Vous devriez vous sentir bien à l'aise. Pourquoi ne pas essayer d'engager la conversation avec l'examineur des conducteurs avant l'épreuve de conduite?

Les examinateurs savent très bien que vous êtes nerveux. Vous devez apprendre à vous détendre pour l'épreuve et pour la conduite régulière. Posez vos questions avant de commencer l'épreuve de conduite.

Bonne chance! Conduisez prudemment.

*Susan McCracken
Examineur en chef des conducteurs
Registraire adjointe*

10.10 Formulaire de consentement

Le formulaire doit être signé par le père ou la mère ou le tuteur légal ayant la garde du requérant.

NOTA-: Le signataire doit s'assurer que le formulaire de consentement est dûment rempli et qu'il est signé par un témoin non apparenté avec le requérant.

** Vous pouvez retirer le présent formulaire du guide et l'utiliser.*





CONSENT FORM • FORMULE DE CONSENTEMENT



Department of Public Safety Ministère de la Sécurité publique

To: The Registrar of Motor Vehicles

Au : *Registraire des véhicules à moteur*

Consent is hereby given for the issuance of a licence to operate a Motor Vehicle to:

Je consens, par les présentes, à ce qu'un permis de conduire d'un véhicule à moteur soit délivré à :

who was born on
qui est né(e) le

Day	Month	Year
<i>Jour</i>	<i>Mois</i>	<i>Année</i>

I am the

Father

Père

Mother

Mère

Guardian

Tuteur(trice)

of the applicant named above.

du demandeur nommé ci-dessus.

Non-Related Witness

Témoïn non-parent

Date

Signature of Parent or Guardian

Signature du parent ou du tuteur(trice)